

Dans ce numéro:

- La lutte des 10,000 métallos de la Côte-Nord P. 3
- Bonmart: une victoire pour la syndicalisation P. 4
- Appui aux grévistes de la Commonwealth Plywood P. 5
- Sécurité: le Livre Blanc se fait attendre... P. 7
- Le Rapport Martin-Bouchard: très décevant P. 12
- Opération-Liberté et police politique P. 13

la MONTRE OUVRIÈRE

Bulletin d'information de la
Fédération des travailleurs du Québec
MARS-AVRIL 1978



La préparation
à la retraite:
une responsabilité
du mouvement syndical

voir reportage P. 8-9-10-11



Canada Post
Postage paid

Postes
Canada
Port payé

Third class
Troisième classe
B-678
MONTREAL

Port de retour garanti, si
adressé à Fédération des tra-
vailleurs du Québec, 1290 rue
St-Denis, 5ème étage, Mon-
tréal. Téléphone: (514) 288-
7431

8 mars: LA LUTTE DES FEMMES PROGRESSE



À Montréal, quelque 4,000 personnes ont répondu à l'appel du Comité inter-centrales de la condition féminine (FTQ, CSN et CEQ) et ont manifesté dans la rue le soir du 8 mars, journée internationale des femmes. Cette manifestation avait pour but d'affirmer le droit des femmes au travail et à la maternité. Elle a été suivie d'une soirée de solidarité où des représentantes des trois centrales ont pris la parole; un spectacle a aussi été présenté. Pendant ce temps, dans le Nord-Ouest, des soirées semblables ont été organisées à Rouyn, Amos et Val d'Or.

La revendication principale mise de l'avant cette année, à l'occasion du 8 mars, a été l'obtention d'un véritable congé de maternité: un congé de 20 semaines, payé par l'Etat, avec le retour garanti au même poste de travail. Sans un tel congé, la maternité signifie presque nécessairement la perte de l'emploi et l'exclusion du marché du travail.

Pour qu'un tel congé de maternité prenne sa pleine signification, il devra être accompagné de diverses autres mesures comme la création d'un réseau complet de garderies financé par l'Etat.

OPÉRATION-CHÔMAGE À SHERBROOKE

Le Conseil du travail de Sherbrooke (FTQ) s'est joint à des organismes populaires de la région (Carrefour de solidarité internationale, Acef, Aide juridique de l'Estrie et Ligue de solidarité) pour lancer "L'Opération-Chômage".

"Opération-Chômage entend favoriser la mobilisation permanente de l'opinion publique sur la situation du chômage et dissiper les grotesques malentendus auxquels a notamment donné lieu la campagne publicitaire humiliante de la Commission d'assurance-chômage", a déclaré Réjean Leblanc, permanent de la

FTQ dans l'Estrie.

L'objectif principal d'Opération-Chômage est de faire connaître la situation du chômage, ses causes et ses conséquences ainsi que d'énoncer des éléments de solution à ce problème. Opération-Chômage a l'intention d'informer les chômeurs sur leurs droits et de favoriser leur regroupement. Elle entend de plus surveiller de près la Commission d'assurance-chômage. "Nous dénoncerons les abus et les pressions souvent exercés sur les travailleurs sans emploi", a précisé Réjean Leblanc.

Robert Lavoie en deuil

Le directeur des Services sociaux de la F.T.Q., M. Robert Lavoie, a eu la douleur de perdre son épouse, décédée le 6 mars après une longue maladie. Les funérailles ont eu lieu le 8 mars. Les nombreux amis de Robert, un pionnier dans le domaine de l'aide aux accidentés du travail, voudront sans doute se joindre à nous pour lui offrir, à lui et à sa famille, nos plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui le frappe.

le
monde
ouvrier

est un bulletin d'information publié par le service d'information de la Fédération des travailleurs du Québec. Responsable: Pierre Richard, 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone (514) 288-7431. Ce numéro a été publié à 32,000 exemplaires. Ce numéro a été fabriqué et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

Pour les 10,000 métallos de la Côte-Nord

DEUX PRIORITÉS: SANTÉ AU TRAVAIL ET SÉCURITÉ D'EMPLOI

Les 10,000 travailleurs du fer de la Côte-Nord, membres du Syndicat des métallos (FTQ), ont entrepris la lutte principalement sur les questions de santé et de sécurité au travail et sur la sécurité d'emploi.

Ces travailleurs sont à l'emploi de l'Iron Ore à Sept-Iles, Schefferville et Labrador City; de Wabush Mines à Pointe-Noire et Wabush; de Quebec Cartier Mining à Fermont, Gagnon, Fire Lake et Port-Cartier; et de Sidbec-Normines. Au moment d'écrire ces lignes, plus de 5,000 d'entre eux étaient en grève ou en lock-out; d'autres débrayages étaient prévus.

Sécurité et santé

Au coeur de ce conflit se trouvent les questions de santé et de sécurité au travail. Les grandes revendications des métallos de la Côte-Nord sont les suivantes:

- 1) que des responsables à la sécurité et à la santé, élus par leurs compagnons de travail, s'occupent de prévention et de sécurité à plein temps, avec maintien de leurs salaires par les compagnies;
- 2) que les syndiqués eux-mêmes prennent les tests de poussière, de fumées, de gaz et de bruit dans les usines et les mines;
- 3) le droit d'arrêter de travailler

dans des conditions malsaines ou dangereuses et que ce droit puisse être exercé sans procédures dilatoires ni contraintes.

- 4) l'abolition du régime des médecins de compagnie. En cas de maladies, d'accidents ou d'examens médicaux, les travailleurs veulent que les rapports médicaux demeurent la propriété du médecin et de son patient.

Sécurité d'emploi

Les travailleurs considèrent "injuste et discriminatoire" l'attitude des compagnies qui font appel à de nombreux sous-traitants pour faire effectuer des travaux à l'intérieur des usines et des mines pendant que des membres des unités de négociations sont mis à pied. L'exemple le plus frappant est le suivant: lorsque les métallos des usines de la compagnie Iron Ore, à Sept-Iles, ont déclenché leur grève le 9 mars dernier, il y avait près de 300 travailleurs non syndiqués à l'emploi des sous-traitants à l'intérieur des usines, tandis que plus de 300 métallos, membres du syndicat, étaient en mise à pied.

Le syndicat veut corriger cette situation en demandant que soit à toutes fins pratiques abolie la présence de sous-traitants qui provoquent des pertes d'emplois dans les rangs des membres des unités de négociations.

Le syndicat veut également récupérer les travaux qui auparavant étaient effectués par des membres des unités de négociations, travaux que la compagnie Iron Ore fait maintenant effectuer dans des ateliers extérieurs.

Qualité de la vie

A Schefferville, le Centre des loisirs a été fermé pendant six mois au début de l'année. Grâce aux pressions des métallos, le Centre a pu rouvrir ses portes. Il s'est ensuivi une augmentation de taxes et une augmentation du prix des loyers, augmentation qui correspondent à \$0.43 l'heure. Le syndicat estime que la compagnie doit compenser cette perte de revenus. Pour les travailleurs et les familles de Schefferville, le Centre des loisirs est un élément important de la qualité de la vie. La compagnie Iron Ore doit prendre ses responsabilités sociales.

Enfin pour les travailleurs des régions isolées, le syndicat des métallos (FTQ) revendique que le transport aérien soit gratuit en cas de maladies et d'accidents ou au cours des vacances annuelles. Il n'y a pas de routes qui relient Sept-Iles ou Port-Cartier à Labrador City, Wabush, Fermont, Gagnon, Fire Lake et Schefferville. Le transport aérien est fort dispendieux et gruge considérablement les revenus des travailleurs et de leur famille.

Bonimart

Victoire pour la syndicalisation des employés de commerce

Dans un important jugement, le juge René Beaudry du Tribunal du travail vient d'ordonner au magasin Bonimart de Saint-Jean, de réintégrer 12 employés qui avaient été illégalement congédiés en août 1976 suite à une campagne de syndicalisation et à une grève et de leur payer tout le salaire perdu, ce qui représente une somme de plus de \$80,000.

Ce jugement constitue une éclatante victoire pour les employés de commerce, particulièrement ceux des magasins de marchandises sèches, qui veulent se syndiquer et négocier leurs conditions de salaires et de travail. Le fait qu'une chaîne de magasins aussi puissante que Bonimart se fasse mettre au pas ouvre la voie pour un effort accru de syndicalisation dans un secteur extrêmement difficile.

M. Bill Mackay, secrétaire-trésorier du local 502 de l'Union des employés de commerce (FTQ), qui représente les employés du magasin Bonimart de Saint-Jean, a rappelé qu'en février 1976, après quatre mois de grève, l'employeur, selon une tactique classique, a déclaré la fermeture du magasin. Quelques mois plus tard, Bonimart annonçait la réouverture de son magasin; il embauche alors 110 employés dont seulement 21 étaient à son emploi au moment du déclenchement de la grève; du même coup, Bonimart refuse de reprendre 14 employés qui avaient fait la grève.

Dans un premier jugement, rendu le 22 mars 1977, le commissaire du travail, René Gosselin, déclarait que la fermeture du magasin de Saint-Jean constituait un "lock-out déguisé" de la part de Bonimart et que le refus de l'employeur de réintégrer les 14 grévistes au moment de la réouverture équivalait à un congédiement illégal. Le juge Beaudry vient de confirmer la décision du commissaire Gosselin et il oblige Bonimart à réintégrer 12 salariés illégalement congédiés avec tous leurs droits ainsi que le paiement de tout le salaire perdu depuis un an et demi.



Les employés de Bonimart de St-Jean annoncent leur victoire, en compagnie de représentants de l'Union des employés de commerce et de la FTQ. Photo: Le Canada Français.

Westinghouse: des conditions inférieures pour les Québécois

Les travailleurs du département de service de Westinghouse Canada Limitée, situé à Ville St-Laurent, ont déclenché la grève le 13 mars 1978, à cause du refus intransigeant de cette compagnie multinationale d'accorder à ce groupe d'employés québécois certains droits, avantages sociaux et salaires qu'elle a déjà reconnus à ses employés d'autres provinces.

Westinghouse a rejeté la plupart des demandes soumises par le Syndicat des Ouvriers Unis de l'Electricité, Radio et de la Machinerie d'Amérique (OUE): amélioration du système de vacances, primes d'équipe, protection contre les mises à pied temporaires, santé et sécurité au travail, suppression du travail à l'extérieur, classifications, horaires de travail et augmentation des salaires.

Westinghouse, compagnie multinationale d'origine américaine, second constructeur mondial de matériel électrique a réalisé un profit net au Canada en 1977 de \$16,003,000.

Camille Barbeau, président de la section locale 556 du Syndicat des Ouvriers Unis de l'Electricité, a déclaré que "les travailleurs se battent contre le refus inexplicable de la compagnie d'octroyer à ses employés québécois les mêmes droits et le même salaire qu'elle garantit à ses employés dans les autres provinces, spécialement en Ontario et en Nouvelle-Ecosse, pour l'accomplissement de la même tâche et la même qualification."



Les postiers expliquent leur solution

Le 1er mars dernier, le Syndicat des postiers a établi des lignes de piquetage devant les principaux bureaux de postes à travers tout le Canada. A Montréal, de 400 à 500 postiers ont participé à ce piquetage dont le but était d'appuyer la revendication d'une Société des postes autonome de la fonction publique fédérale; à Québec, un piquetage semblable a été organisé.

Pour sensibiliser la population à leur revendication, les membres du local de Montréal du Syndicat des postiers (FTQ) ont distribué 40,000 pamphlets aux entrées du métro. Selon les postiers, une Société des postes autonome (société de la Couronne comme Air Canada) assurerait un meilleur service à la population et éliminerait une des causes les plus graves des conflits de travail (multiplicité

des patrons, impossibilité de négocier certaines questions comme la sécurité d'emploi et les changements technologiques,...).

Le 3 mars, quelque 1,000 postiers se regroupaient à Ottawa pour protester contre la tentative du Conseil du trésor de se cacher derrière les lois pour ne pas négocier la question des changements technologiques, l'embauche des aides occasionnels, l'ancienneté pour les mutations, etc.

Pendant ce temps, l'ex-ministre des Postes Jean-Jacques Blais parraine un projet de loi pour permettre à la GRC de violer le courrier personnel et le nouveau ministre Gilles Lamontagne n'a rien trouvé de mieux que de reprendre le slogan de Labatt... "Il faut se parler".

Condamnant le rôle de l'Union internationale des remboureurs

LA FTQ APPUIE LES GRÉVISTES DE COMMONWEALTH PLYWOOD

Devant la gravité des événements qui entourent le conflit de la Commonwealth Plywood à Ste-Thérèse, la FTQ a tenu à condamner publiquement le rôle inacceptable joué dans ce conflit par l'Union internationale des remboureurs et son directeur canadien, Donat Thériault. Du même coup, la FTQ a exprimé sa solidarité envers les quelque 120 travailleurs en grève, membres de la CSN, qui ont à subir une répression d'une violence inouïe.

Il y a lieu préciser que l'Union internationale des remboureurs et son directeur canadien ont eux-mêmes depuis de nombreuses années coupé tout lien avec la FTQ. Le seul local de l'Union des remboureurs qui demeure affilié à la FTQ, c'est le local 402 qui groupe quelque 1,600 travailleurs d'une vingtaine d'usines à Montréal; le souci que les responsables du local 402 portent à la démocratie syndicale et à un syndicalisme militant, leur ont d'ailleurs amené plusieurs problèmes avec Donat Thériault.

En septembre 1977, lorsque les travailleurs de

Commonwealth Plywood ont majoritairement décidé de quitter l'Union des remboureurs pour rejoindre la CSN, 118 d'entre eux ont été congédiés. Ils ont alors décidé de déclencher la grève. L'employeur a embauché des scabs et des fiers-à-bras; Donat Thériault a alors fait imprimer des fausses cartes de la CSN (il l'a lui-même reconnu!) et a créé un syndicat avec les scabs! C'est ce qu'on appelle du syndicalisme de boutique. Pendant ce temps, les véritables travailleurs syndiqués de la Commonwealth Plywood ont droit à la répression policière et judiciaire, aux multiples condamnations pour outrage au tribunal.

Donat Thériault avait d'ailleurs montré clairement à quelle enseigne il loge, lors du mini-sommet économique sur l'industrie du meuble l'automne dernier. Il avait alors pris publiquement la défense des patrons et avaient dénoncé les revendications des délégués de la FTQ et de la CSN à cette rencontre tri-partite. Même les représentants des employeurs étaient gênés d'un tel zèle...

Après 18 mois d'une lutte désespérée

LES TRAVAILLEURS DE MUSSENS RETROUVENT LEURS EMPLOIS

Après 18 mois d'une lutte désespérée, les 51 travailleurs de la compagnie de machinerie lourde Mussens, membre du local 1450 des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ), ont enfin réintégré leurs emplois. Même si la lutte est loin d'être terminée pour ces travailleurs (ils doivent négocier une nouvelle convention collective), il s'agit là d'une victoire importante après une lutte de 18 mois contre une compagnie qui, au mépris des lois du Québec, était prête à tout pour se débarrasser du syndicat.

A la demande des TUA, le jury Harry Aronovitch de la Cour supérieure a émis une injonction interlocutoire ordonnant à la compagnie Mussens de Lachine de

réintégrer avec tous leurs droits les 51 travailleurs qu'elle avait congédiés il y a un an et demi.

Par cette injonction, le juge Aronovitch confirme l'obligation pour la compagnie Mussens de se conformer au jugement rendu le 11 janvier dernier par le juge René Beaudry du Tribunal du travail. Dans sa décision, le juge Beaudry déclarait que la compagnie Mussens avait agi illégalement en congédiant les travailleurs qui avaient débrayé le 31 août 1976 pour protester contre une décision de la Commission anti-inflation. La participation à un arrêt de travail, même illégal, ne peut pas être motif à congédiement, avait rappelé le juge Beaudry.

LISTE DES CONFLITS

FTQ

22 MARS 78

EMPLOYEUR	VILLE	NBRE DE TRAV.	SYNDICAT	DEBUT
CJRP	Québec	35	SCFP	18/03/77
Comité paritaire de l'automobile	Québec	9	SCFP	27/07/77
Hopkins Specialty	Montréal	14	Métal en feuille	28/08/77
Fédération de l'UPA	Rouyn	23 (mises à pied)	UIEC-501	9/12/77 lock-out
La Presse	Montréal	150	Pressiers-41	6/10/77
La Presse	Montréal	100	SIAG-555	6/10/77
La Presse	Montréal	250	UIEPB-57	6/10/77
La Presse	Montréal	352	Typos-145	6/10/77
Ciment Indépendant	Joliette	215	Métallos	21/12/77 (lock-out)
Tési Saguenay 1974 Ltd	Sept-Iles	60	AIM	17/01/78
Texaco Canada Ltd	Outremont	100	SITIPCA	18/01/78
Kenworth Canada Ltd	Boisbriand	528	TUA	31/01/78
Iron Ore	Sept-Iles	1,000	Métallos	9/03/78
Iron Ore	Schefferville	650 usine et bureau	Métallos	14/03/78
Morin GMC	Québec	27	UIEC	21/02/78 (lock-out)
Ville Greenfield Park	Greenfield Park	27	UIEPB	7/03/78
Société des traversiers du Québec	Ile-aux-Coudres	26	Marins	11/03/78
Westinghouse Canada	Saint-Laurent	18	OUE	13/03/78
Quebec Northshore & Labrador Railway	Sept-Iles	728	Métallos	16/03/78
Super Marché Bélair	Joliette	80	VIEC	21/03/78 (lock-out)
Quebec Cartier Miming	Mont-Wright Gagnon Fire Lake	2000	Métallos	22/03/78



TRAVAILLEURS EN LUTTE



TRAVAILLEURS EN LUTTE



TRAVAILLE



par Emile Boudreau,
responsable du service
de santé et sécurité de la
FTQ

La discussion est terminée sur les principes généraux du Livre blanc sur la santé et la sécurité au travail et un premier projet devrait être disponible pour discussion au cours du mois d'avril. Ceci nous amène beaucoup plus tard que prévu, et il serait surprenant que le projet de loi-cadre dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail soit déposé avant la session d'automne. Entre temps, cependant, il nous sera probablement possible d'entamer la consultation à partir du Livre blanc.

Lors de notre colloque de mars 1977, les ministres étaient "tout feu, tout flamme". "Avant la fin de l'année", disaient-ils. Le problème est double, cependant. Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement s'est trouvé pris avec d'autres priorités qui ont accaparé une bonne partie de ses énergies. Et puis, nous avons bien l'impression qu'en mars 1977 les ministres ne réalisaient pas encore pleinement la complexité du problème de même que l'ampleur du fouillis auquel ils avaient à faire face dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, les intentions que nous pouvons déceler sont encourageantes et nous espérons que le "produit fini" répondra raisonnablement à nos attentes.

DSC et universités

Des professionnels de la santé engagés dans des Départements de Santé Communautaire se sont réunis les 6, 7, 8 et 9 mars à Montréal dans une session de formation universitaire pour étudier comment ils pouvaient coordonner

Promis il y a un an

Le Livre blanc sur la sécurité se fait attendre...

ner l'action des D.S.C. en matière de santé au travail. Le point de vue de la F.T.Q. a été présenté par le directeur du service Santé et Sécurité au Travail. Il y a à peine quelques années, une telle réunion aurait réuni tout au plus une dizaine de participants, et elle n'aurait probablement pas duré plus d'une journée. Lors de cette récente session de quatre jours, il y avait plus de 125 participants. Donc, ça bouge du côté des D.S.C....

Plus récemment, le 16 mars, c'était un colloque sur l'Université et la Médecine du Travail tenu à Québec sous le haut patronage des doyens des Facultés de médecine des Universités Laval, McGill, Montréal et Sherbrooke. Les Universités ont donc décidé de chercher sérieusement à définir quel doit être leur rôle dans tout le bouillonnement qui se produit présentement dans la société au sujet de la santé au travail. Encore là, la F.T.Q. était présente et elle a fait valoir son opinion. Ce sont là des événements qui sont encourageants, et qui indiquent que nos cris et nos revendications ont quand même eu certains échos. Nous surveillons les développements de très près parce que dans ce domaine, bien que tous ces appuis précieux soient les bienvenus, les travailleurs sont bien déterminés à ce qu'on n'oublie pas qu'il s'agit de leur santé et de leur sécurité à eux, qu'ils sont les premiers intéressés, et qu'ils exigeront d'avoir leur mot à dire à tous les niveaux, même au niveau de la participation des Universités.

CONSTRUCTION

BEAVER FOUNDATION SERA-T-IL POURSUIVI?

Le conseil provincial du Québec des métiers de la construction (FTQ) et le local 62 de l'union internationale des journaliers ont exigé du ministre de la justice qu'il tente des poursuites en cour criminelle contre Beaver Foundation, compagnie qui vient d'être tenue responsable de la mort d'un travailleur de la construction, Ildio Parente, par le coroner Stanislas Déry.

M. Maurice Pouliot, secrétaire général du conseil provincial, a affirmé que le coroner Déry avait fait preuve d'un certain courage en rendant sa décision contre cette compagnie, puisqu'habituellement les employeurs sont innocentés lors des accidents mortels. "Espérons que le ministre de la justice va prendre ses responsabilités à son tour. Autrement nous nous posons de sérieuses questions sur la volonté de ce gouvernement d'arrêter le carnage qui sévit sur les chantiers de construction."

M. Normand Tousignant, quant à lui, a soutenu que l'espèce d'immunité dont jouissent les employeurs était presque un encouragement à la négligence criminelle et au meurtre. Le leader syndical, qui est gérant d'affaires des journaliers et vice-président du conseil provincial, a fait remarquer qu'à cause du type de travaux qu'ils exécutent et de l'immense mobilité de main-d'oeuvre qu'on y trouve, les journaliers sont les plus exposés aux accidents du travail.

LA PRÉPARATION À LA RETRAITE: UNE RESPONSABILITÉ DU MOUVEMENT SYNDICAL

La réponse au premier cours de "préparation à la retraite" offert par le Conseil du travail de Montréal a été enthousiaste.

51 participants venant de 12 syndicats différents ont participé à ces premiers cours donnés en collaboration avec le Service de promotion collective de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Pendant deux soirées et deux samedis, les participants ont abordé divers aspects de la retraite: questions financières, régimes publics de retraite, fonds de pension privés, questions juridiques, l'alimentation, les problèmes de santé, l'occupation du temps à la retraite, l'adaptation, le rôle du syndicat...

Certaines de ces questions étaient abordées avec des spécialistes (médecin, syndicaliste spécialisé dans les régimes de retraite); mais avant tout il s'agissait d'une discussion où chacun parlait de son expérience. Plusieurs des participants étaient accompagnés de leur conjoint, car "pour un couple, la retraite c'est une aventure qui doit se vivre à deux".

Depuis l'annonce de ce cours, le CTM a reçu de nombreuses demandes. Une nouvelle session est prévue pour le mois d'avril. D'autres cours auront lieu cet automne. Enfin, les syndicats des employés manuels et des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), avec l'aide de CTM, ont préparé un cours de préparation à la retraite pour leurs membres.

Ces cours auront des suites, comme le souhaitent d'ailleurs les participants. Ceux-ci ont élu deux des leurs pour qu'ils siègent sur le comité qui a travaillé à bâtir ce cours; les participants aux autres cours prévus feront de même. Le Comité devra faire l'évaluation de ces sessions et proposer des suites; l'une des suites envisagées, c'est l'organisation à la mi-mai d'une journée d'étude avec toutes les personnes qui auront participé à ces cours.

La préparation à la retraite, c'est vraiment une responsabilité syndicale... Pour nous en parler, Le Monde Ouvrier a rencontré des participants au cours du CTM.

Prendre sa retraite, ça fait peur

Pour beaucoup de travailleurs, l'approche de la retraite, ça fait peur. Cela veut dire une nouvelle façon de vivre: se retrouver à la maison quand on est habitué à aller au travail depuis quarante ans et même plus. Pour plusieurs cela veut aussi dire l'insécurité financière.

C'est ce qu'exprime Yvette St-Michel, employée à l'Hydro-Québec, membre du local 2,000 du SCFP:

"C'est facile de dire qu'il faut jouir de la vie à la retraite. Mais il faut penser dans quelles conditions financières, nous serons. La retraite, ça me fait peur. Je suis seule dans la vie et je n'aurai droit qu'à une maigre pension de \$4,000 par

Les conventions collectives, un outil de préparation à la retraite.

"Les syndicats devraient se battre pour faire baisser l'âge de la retraite et obtenir de meilleures conditions pour les travailleurs plus âgés. Il devrait y avoir des clauses qui prévoient une mise à la retraite graduelle et non d'un coup sec", explique Yvette St-Michel.

Tous sont d'accord avec son point de vue. La retraite ne devrait pas survenir comme une condamnation. Un travailleur, qui a la santé suffisante, devrait pouvoir continuer à travailler si c'est sa décision. Et, un travailleur qui voudrait progressivement diminuer ses heures de travail à partir d'un certain âge, devrait aussi pouvoir le faire sans pénalité. Louis Tremblay, qui travaille depuis 40 ans aux usines Angus et qui est membre du local 111 de l'Association internationale des machinistes, estime que les syndicats devraient négocier de telles clauses pour les travailleurs plus âgés:

"Les syndicats sont souvent

année. On ne peut pas vivre comme ça."

L'insécurité financière, c'est aussi ce qui a motivé Mme Paulette Desrosiers à accompagner son mari, René, à ce cours. M. Desrosiers est postier. Elle explique ainsi la raison de sa participation au cours:

"Quand mon mari m'a dit qu'il s'était inscrit au cours du CTM, je me demandais pourquoi. Je ne voulais pas venir. Finalement, quand j'ai appris qu'il était question des problèmes financiers, je me suis décidée. Car les questions financières, ce sont de gros problèmes, quand la retraite approche. On veut savoir comment on peut s'en sortir, comment on peut s'organiser."

davantage portés à s'occuper des jeunes. Ainsi, dans le secteur public, ils ont négocié un mois de vacances après un an. Moi et beaucoup d'autres travailleurs, il a fallu que nous attendions 20 ans avant d'avoir droit à un mois de vacances. On ne devrait pas oublier cela."

Tous en ont long à dire sur les fonds de pension,... lorsqu'ils existent. Le fait que les fonds de pension privés ne sont pas transférables, ça vous contitue prisonniers de votre entreprise. Si vous quittez, vous perdez une bonne partie de votre fonds de pension. A ce sujet, Mariano Favretti, travailleur de la Stelco et membre du local 1195 du Syndicat des métallos, déclare:

"Le mouvement syndical devrait faire un ménage dans les fonds de pension. Ils devraient être intégrés au régime public et tous les retraités devraient pouvoir compter sur un revenu minimum garanti. Cela éliminerait les injustices actuelles."



Mariano Favretti est métallo à la Stelco. Lui et sa femme Yvette soutiennent que les travailleurs du troisième âge doivent se regrouper et faire valoir leurs revendications. Le mouvement syndical a la responsabilité de les aider à le faire.



René Desrosiers est postier. Sa femme, Paulette, explique pourquoi elle a décidé de suivre le cours du CTM: "Quand la retraite approche, les questions financières deviennent de gros problèmes. Il faut apprendre à nous organiser."



Louis Tremblay a toujours milité dans son syndicat aux usines Angus. Une fois à la retraite, il espère pouvoir encore compter sur celui-ci et croit que les militants syndicaux à la retraite pourraient travailler à organiser des services pour les autres retraités.

Préparation à la retraite (suite)



Yvette St-Michel, employée à l'Hydro-Québec, est forcée de prendre sa retraite à 60 ans dans des conditions difficiles parce qu'elle est une femme. La discrimination contre les femmes existe jusque dans la retraite...

La discrimination envers les femmes jusqu'à la retraite

On connaît l'injustice des régimes publics de retraite envers les femmes qui sont veuves, célibataires ou séparées et qui ne peuvent pas toucher leur pension avant 65 ans (alors qu'une femme mariée dont le mari atteint l'âge de la retraite peut toucher sa pension dès 60 ans). Dans certaines conventions collectives, il existe aussi des pensions différentes selon que le travailleur est un homme ou une femme. Ou encore l'âge de la retraite est décrétée de façon discriminatoire comme à l'Hydro-Québec, qui pourtant se pique d'être un employeur modèle. C'est ce qu'explique Yvette St-Michel:

"A l'Hydro-Québec, on oblige les femmes à prendre leur retraite à 60 ans, alors que pour les hommes, c'est 65 ans. Si une femme veut continuer, on lui donne un poste temporaire d'un an et elle perd tous les autres avantages reliés à l'ancienneté. En nous obligeant à prendre notre retraite à 60 ans, on perd les 5 meilleures années de salaire pour le calcul de notre pension et il faut attendre 5 ans avant de toucher la pension du fédéral et celle de Québec. C'est totalement discriminatoire."



Ouvrière à la Clix Fastener, Rose Leduc désire que ce cours de préparation à la retraite ait des suites concrètes. Elle estime avoir appris beaucoup sur les problèmes de santé.

La responsabilité des syndicats

"C'est la première fois que je suis un cours. Je ne savais pas au juste à quoi m'attendre. Je dois dire que j'ai beaucoup appris, surtout sur les questions de santé. Ça ne devrait pas s'arrêter là", affirme Rose Leduc, ouvrière à la Clix Fastener et membre du syndicat du textile directement affilié à la FTQ.

Le désir de Rose Leduc que ce premier cours ait des suites dans les syndicats est partagé par les autres participants. Mariano Favretti lance:

"Le mouvement syndical devrait travailler à regrouper les travailleurs du troisième âge et les aider à mettre de l'avant leurs revendications."

Sa femme, Yvette, est bien d'accord:

"Si les retraités se regroupaient et s'organisaient, ils pourraient avoir une force politique considérable. Un cours comme celui du CTM ouvre la voie à cela. Il faut absolument que cela ait des suites."

Louis Tremblay exprime son inquiétude à ce sujet:

"Ma femme et moi, nous avons bien l'intention de nous organiser pour vivre notre retraite de façon intéressante. Mais une fois que nous serons à la retraite, y aura-t-il encore quelqu'un pour nous appuyer? Les syndicats pourraient aider des travailleurs à la retraite pour qu'ils organisent certains services pour leurs membres retraités."



Jean-Paul Vallières, machiniste, croit que les syndicats ne devraient jamais oublier que ce sont les travailleurs les plus âgés qui ont bâti le mouvement.

Jean-Paul Vallières, qui travaille aussi aux usines Angus, insiste avec force sur la responsabilité des syndicats:

"Même dans le syndicat, les vieux, on est porté à mettre ça à l'écart. Comme dans le reste de la société. Pourtant ce sont ces travailleurs qui ont bâti le syndicat et qui ont ouvert le chemin pour l'obtention des conditions actuelles."

Le mouvement syndical a une dette envers les travailleurs âgés. Et sûrement une responsabilité.

Formation FTQ Cours en résidence Printemps 1978

31 mars au 7 avril: Communications

9-14 avril: Formateurs de délégués

21-28 avril: Communications

24-28 avril: Arbitrage de griefs 1

7-12 mai: Formateurs à l'information syndicale

7-12 mai: Formateurs à la santé

28 mai-3 juin: Formateurs à la négociation

11 au 16 juin: Formateurs: le dossier du grief

Pour informations: FTQ, 288-7431, Gisèle Lalonde.

la chronique du Vieux Gustave

Les pensions de vieillesse...

deux points de vue en 1928

En 1928, l'inspecteur général des écoles catholiques du Québec, C.J. Magnan, s'opposait publiquement à l'instauration d'un régime public de pensions de vieillesse, et déclarait rien de moins que ceci: "La loi des pensions aux vieillards est anti-chrétienne et anti-sociale. Elle est le renversement de l'ordre social établi."

Le Monde Ouvrier répliquait alors en ces termes:

"Après avoir dépensé sa vie pour élever une nombreuse famille, avec les salaires de famine, la maladie, il est impossible à un ouvrier d'aujourd'hui de mettre un peu d'argent de côté en prévision des vieux jours..... L'ouvrier est donc, à la fin de sa vie, un miséreux qui se trouve à la charge d'autres miséreux aussi chargés de famille et d'épreuves."

"Une chose est certaine, c'est que Baptiste se réveille, et que les endoctrineurs, les empêcheurs de danser en rond, les beaux parleurs, les bourreurs de crâne, les blasés, les repus, en un mot, tous ceux qui ne cherchent qu'à lui faire croire que son sort est le meilleur qui soit, commencent à s'apercevoir qu'il ne se laisse plus bernier aussi facilement. Baptiste veut une loi de pension pour les vieillards, et il l'obtiendra, en dépit des Magnans de toute espèce."

"Il est impérieux que le gouvernement fasse participer la population de notre province à la loi fédérale des pensions aux vieillards.... Nous espérons que la classe ouvrière (et agricole) parviendra à surmonter les obstacles et à couler des vieux jours relativement heureux."

Négociations dans les secteurs publics et parapublics

LE RAPPORT MARTIN-BOUCHARD PASSE À CÔTÉ DES VRAIES QUESTIONS

Le Rapport Martin-Bouchard sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic aura été une immense déception. A part quelques recommandations intéressantes quoique incomplètes sur les champs de négociation, le rapport Martin-Bouchard passe à côté des réalités et des problèmes de négociations dans les secteurs public et parapublic, particulièrement en ce qui concerne l'épineuse question des services essentiels.

C'est pourquoi la FTQ, la CSN et la CEQ ont été unanimes pour mettre en garde le gouvernement Lévesque contre l'adoption de législations qui auraient pour base les recommandations du Rapport Martin-Bouchard.

Ces recommandations, soulignent les trois centrales, peuvent tout au plus servir "d'hypothèses" à une discussion directe entre les parties concernées pour définir le cadre des négociations. Cette confrontation entre les parties directement impliquées doit précéder la présentation d'un éventuel projet de loi.

Services essentiels: une approche inacceptable

C'est sur la question des services essentiels que le Rapport Martin-Bouchard est le plus décevant. Il a écarté la proposition des

centrales qui était la seule réaliste: confier le maintien des services essentiels à la responsabilité des travailleurs syndiqués.

En proposant notamment, de soumettre l'exercice du droit de grève dans le secteur de la santé au jugement d'un "Comité de protection des bénéficiaires" et en proposant que ce Comité sensibilise la population avant même le début des négociations à la question des services essentiels, le rapport Martin-Bouchard propose en fait, de créer un paravent qui, par une propagande bien orchestrée, préparerait l'opinion publique à des interventions du Conseil des Ministres en fonction de ses intérêts de gouvernement-patron.

Ce que la Commission Martin n'a pas compris, selon les trois centrales, "c'est qu'en consentant du bout des lèvres à faire confiance au sens des responsabilités des travailleurs syndiqués et en proposant par ailleurs de les mettre en tutelle quand vient le temps d'exercer le droit à la grève, elle commet le même type d'affront à la dignité des travailleurs que l'ont fait d'autres mesures répressives comme la loi 253."

MM. Martin et Bouchard se sont comportés comme si les syndiqués du réseau hospitalier étaient moins soucieux

que les administrateurs d'hôpitaux, les médecins, les politiciens et les experts, du bien-être des usagers des services de santé.

LONGUE VIE AU CTQ-INFORMATION

Le Conseil du travail de Québec (FTQ) vient de lancer "Le CTQ-Information". C'est un bulletin d'information qui paraîtra une fois par mois et qui a pour but d'assurer une liaison constante entre le Conseil et ses affiliés.

Dans le premier numéro qui vient de paraître, il est question des luttes dans la région: matraquage judiciaire contre les travailleurs de CJRP, conflit au Comité paritaire de l'automobile, lock-out dans deux garages. On attire l'attention sur les principaux enjeux du congrès du CTC et on annonce le programme de formation du Conseil pour le printemps.

La publication de ce journal est sous la responsabilité du Comité d'Information élu par l'assemblée du Conseil. Ce bulletin sert aussi d'avis de convocation aux assemblées régulières du Conseil.

On souhaite longue vie au CTQ-Information!

Nord-Ouest: deux syndicalistes à l'aide juridique

Mme Yolande Jolicoeur, présidente du local 11 STCC (Télébec) et M. Michel Cliche, représentant du SCFP dans le Nord-Ouest Québécois viennent d'être nommés par la Commission des Services Juridiques membres du conseil d'administration du Centre Communautaire Juridique du Nord-Ouest.

OPÉRATION-LIBERTÉ

Au cours des derniers mois, des milliers de Québécois et de Canadiens ont été bouleversés d'apprendre qu'il existe ici une police... politique. Et que cette police politique ne recule devant aucun moyen pour parvenir à ses fins.

Les militants syndicaux avaient déjà goûté à cette réalité: les infiltrations et provocations policières au moment des grands conflits comme ceux de La Presse en 1971, de United Aircraft, du Front commun, des Postes...; les vastes opérations policières en vue de détruire les syndicats de la construction et d'interdire les chantiers aux délégués les plus militants.

Mais on ne se doutait pas de l'ampleur du cancer. Aucune organisation démocratique n'échappe aux tactiques souvent criminelles de la Gendarmerie royale, de la Sûreté du Québec, de l'armée ou de la police municipale. Et ce cancer se développe sous le couvert "de la sécurité nationale".

Avant qu'il ne soit trop tard, il nous faut réagir contre ce cancer. C'est le but d'Opération-Liberté, lancée par la Ligue des droits de l'homme, à laquelle la FTQ a accordé son appui. Dans le cadre de cette opération, la Ligue des droits de l'homme publiera un certain nombre de dossiers et tiendra un important colloque sous le thème "Police et Liberté".

Un "dossier noir sur la police politique" est disponible. Vous pouvez le diffuser à vos membres; pour l'obtenir, communiquez avec la Ligue des droits de l'homme, 3836 rue St-Hubert; tél: (514) 844-2815. Vous pouvez aussi acheter les timbres spéciaux pour manifester votre opposition au projet de loi dont le but est de légaliser le viol du courrier privé par la police.



Mais à qui sert donc la "sécurité nationale"?

La sécurité dite "nationale", c'est en fait la profonde **insécurité** que vivent la plupart des institutions politiques et économiques, surtout celles qui engendrent et perpétuent l'injustice, l'exploitation, l'aliénation.

La "sécurité nationale", on s'en sert pour réprimer le mouvement ouvrier, populaire et démocratique, au moment même où les travailleurs subissent une crise économique sans précédent depuis la Grande Dépression. On s'en sert également pour réprimer le mouvement de libération nationale au Québec.

Le régime utilise à cette fin des techniques malhonnêtes, des méthodes nocturnes suspectes, des tactiques et des procédures qui répugnent à toute éthique et dont certaines sont mêmes condamnées par le Code criminel: l'in-

terception illégale de courrier; l'écoute électronique des conversations téléphoniques ou autres; les entrées et les vols par effraction; les incendies criminels; les vols d'armes et d'explosifs; les tactiques de harcèlement et de "déstabilisation" des groupes; le vol et l'utilisation de dossiers médicaux, de rapports d'impôts, de dossiers de crédit; les infiltrations et les filatures, les pressions psychologiques, le chantage, etc.

Tout cela est dirigé, **d'abord et avant tout**, contre des groupes démocratiques, dans le but avoué de les détruire, de les saboter, d'en réduire l'efficacité, d'en diviser les membres et de discréditer leur travail et leurs activités. Tout cela vise à freiner l'évolution et le changement social et, de ce fait, à garantir la sécurité d'intérêts beaucoup plus particuliers que "nationaux".

1er MAI: MANIFESTATIONS DE LA FTQ CONTRE LE CHÔMAGE

Réuni les 21 et 22 mars à Sherbrooke, le Conseil général de la FTQ a décidé de lancer une importante campagne sur la situation du chômage qui a atteint un niveau d'une gravité inégalée depuis la Crise des années 1930. Au cours des prochaines semaines, la FTQ, les Conseils du travail et les syndicats affiliés informeront massivement leurs membres sur la situation du chômage et les causes de cette crise, au premier rang desquelles il y a les politiques du gouvernement libéral d'Ottawa. La FTQ mettra de l'avant dans l'opinion publique une stratégie de plein emploi dont plusieurs éléments se retrouvent dans le programme préconisé par le CTC.

Le point culminant de cette campagne de la FTQ sur le chômage sera l'organisation à Montréal et dans les diverses régions du Québec de grandes manifestations à l'occasion du 1er mai, Fête internationale des travailleurs. Après un long débat, le Conseil général a décidé, pour des raisons de mobilisation, que ces manifestations seront prises en main exclusivement par la FTQ et ses affiliés. La FTQ invitera par ailleurs ses membres qui le désirent, à la suite de la manifestation à participer aux fêtes ou rassemblements qui pourront être organisés avec les travailleurs des autres centrales.

Livre vert sur l'enseignement

Le Conseil général, qui regroupe quelque 90 délégués des divers secteurs professionnels et des régions et qui est l'instance décisionnelle entre les congrès, a entériné la volonté de la FTQ de faire connaître le point de vue de ses membres sur le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire. On sait que ce Livre vert a commencé à faire l'objet d'un important débat dans tous les secteurs de la société québécoise.

La FTQ recueillera les points de vue de

ses affiliés au cours des prochaines semaines et précisera ses positions sur des questions comme le type d'école que nous voulons, sur la formation professionnelle, sur l'enseignement en milieu défavorisé, sur la participation des parents à l'éducation, sur le sexisme dans les manuels scolaires, ... Un mémoire de la centrale sera présenté à la Commission parlementaire qui étudiera le Livre vert.

Vigoureuse intervention sur le projet de loi C-8

D'autre part, les délégués au Conseil général ont insisté pour que la FTQ intervienne vigoureusement pour dénoncer la timidité et l'insuffisance de plusieurs des réformes présentées dans le projet de loi C-8 amendant le code canadien du travail. La FTQ réclamera tout particulièrement, dans la partie du projet de loi traitant des questions de santé et de sécurité, le droit collectif pour les travailleurs de refuser d'effectuer un travail qui représente un danger pour leur sécurité ou leur santé ainsi que l'instauration obligatoire de comités paritaires de sécurité dans toutes les entreprises relevant de la juridiction fédérale.

Travailleurs immigrants

Dans la foulée de la résolution adoptée au dernier congrès, le Conseil général a donné son accord à un projet de colloque que la FTQ organisera, probablement l'automne prochain, sur la situation des travailleurs immigrants. Ce colloque devra être précédé d'un travail de recherche et d'élaboration de politiques sur les multiples problèmes reliés à la condition des travailleurs immigrants. Les objectifs de ce colloque seront de permettre aux travailleurs immigrants et aux travailleurs d'origine québécoise de s'interroger ensemble sur la situation des travailleurs immigrants et sur la responsabilité de la FTQ et de ses syndi-

cats affiliés à cet égard, de définir des politiques et des revendications sur les divers aspects de la situation des travailleurs immigrants et de définir un programme concret de travail pour la FTQ, les Conseils du travail et les syndicats affiliés.

Appui aux travailleurs en lutte

Les délégués au Conseil général ont tenu à saluer les travailleurs de Mussens, qui après 18 mois d'une lutte acharnée, ont enfin pu retrouver leurs emplois. Ils ont réitéré leur appui aux travailleurs de Radiomutuel, particulièrement ceux de CJRP à Québec, et aux employés du Comité paritaire de l'automobile qui font face depuis de nombreux mois à l'antisyndicalisme de patrons rétrogrades.

C'est aussi avec enthousiasme que le Conseil général a décidé de souligner la lutte que viennent d'amorcer les 10,000 métallos de la Côte-Nord principalement sur les questions de santé au travail. Les délégués ont de plus vivement dénoncé l'arrogance de la multinationale américaine Texaco qui continuent à embaucher des scabs et qui contestent la constitutionnalité de la Loi 45 parce qu'elle n'aurait pas été sanctionnée dans sa version anglaise. Enfin, il a été résolu que la FTQ manifeste concrètement dès maintenant son appui aux membres du Syndicat des employés de la Banque d'Epargne du district de Montréal (UIEPB) qui vivent actuellement une négociation extrêmement difficile avec leur employeur.

Condamnation de l'Union des rembourseurs

Vivement scandalisés par le type de syndicalisme pratiqué par l'Union internationale des rembourseurs et son directeur canadien Donat Thériault, les délégués ont été unanimes pour dénoncer le rôle joué par cette union et son directeur dans le conflit de la Commonwealth Plywood ainsi que le comportement anti-syndical de ce dernier au mini-sommet sur l'industrie du meuble. Cette condamnation ne vise toutefois pas le local 402 de l'UIR, qui regroupe quelque 1,600 travailleurs à Montréal et dont les pratiques sont à la fois démocratiques et militantes.

PLUS DE 200 FORMATEURS



Du 26 février au 3 mars dernier, 39 permanents et officiers ont participé à Sherbrooke à trois cours de formation de formateurs de délégués syndicaux, donnés par le service d'éducation de la FTQ. Ces participants venaient du Syndicat des métallos, du SCFP, de l'Union des employés de service, de Nabet, des Travailleurs unis de l'automobile, de l'Union des employés de commerce, des syndicats du textile, des Ouvriers unis de l'électricité, de la Fraternité unie des charpentiers menuisiers, de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité ainsi que des Conseils du travail de Montréal, Ste-Thérèse, Sherbrooke et St-Jean. Cela porte à plus de 200 le nombre de permanents et de militants qui ont reçu la formation en vue de devenir formateurs et être en mesure de donner des cours dans différents domaines.

Deux journées d'information

CHARTRE DES DROITS ET LOI 101

La FTQ organise pour les permanents et militants syndicaux deux journées d'information sur des sujets cruciaux: la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi 101 et la francisation des milieux de travail.

Charte des droits

L'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés de la personne entraîne des obligations et des responsabilités syndicales précises.

Depuis près de deux ans, en effet, une clause de convention collective qui est considérée comme discriminatoire peut être invalidée, et les parties signataires d'une telle convention poursuivies en justice et condamnées à des amendes. C'est ainsi que les listes d'ancienneté par sexe, les catégories d'emploi interdites aux hommes ou aux femmes, le versement de salaires différents pour des emplois équivalents (et non identiques), etc... sont discriminatoires.

Pour jeter un peu de lumière sur cette loi mal connue, mais lourde de conséquences pour les syndicalistes, la FTQ organise donc une journée d'information sur la

Charte, en collaboration avec la Commission des droits de la personne, organisme chargé de voir à l'application de la Charte. Cette journée aura lieu: Jeudi, le 27 avril, de 9 heures à 17 heures.

Francisation

Le thème de la deuxième journée d'information est la Loi 101 et la francisation des milieux de travail. Au cours de cette journée, organisée en collaboration avec l'Office de la langue française, nous passerons en revue les aspects suivants de la Loi 101: l'impact de la Loi 101 sur la langue des relations de travail; Les obligations des syndicats en matière de langue de communication avec leurs membres; la francisation des milieux de travail; les droits des syndiqués dans le domaine du français langue de travail; le rôle des comités de francisation et la participation syndicale à ces mêmes comités.

Les permanents et les représentants syndicaux aux comités de francisation mis sur pied récemment, en vertu de la loi 101, sont invités à cette journée d'étude qui aura lieu le 2 mai 1978 à l'Hôtel la Regence Hyatt 777, rue Université (coin St-Jacques), Montréal, de 9:00 heures à 17:00 heures.



pour recevoir le monde ouvrier

La FTQ fera parvenir gratuitement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande. Il suffit de remplir ce coupon et de nous le retourner.

Si vous désirez recevoir plusieurs exemplaires du Monde Ouvrier pour le distribuer à vos camarades de travail, indiquez le nombre:.....

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:.....
- Adresse:.....
- Ville:.....
- Code postal.....
- Téléphone:.....
- Syndicat:.....
- Local:.....
- Employeur:.....

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-288-7431

SI VOUS DÉMÉNAGEZ, PRÉVENEZ-NOUS